



Aux parents des enfants nés en 2024

INFORMATION PRIORITAIRE

Chère Madame, Cher Monsieur,
Chers Parents,

Concerne : inscription des enfants nés en 2024 en vue de la rentrée 2026-2027.

Si votre enfant est né en 2024, il est déjà temps de penser à l'inscrire dans l'école de votre choix.

L'enseignement en Belgique est obligatoire à partir de l'âge de 5 ans. Mais, des études prouvent qu'il est important de scolariser son enfant au plus tôt. En effet, le taux de réussite scolaire augmente lorsque l'enfant fréquente l'école dès deux ans et demi.

Il est donc recommandé d'inscrire votre enfant dès la classe d'accueil. De plus, une inscription à l'école à partir de la 3^{ème} maternelle risque de s'avérer plus complexe car la majorité des places sont déjà octroyées dès la classe d'accueil et ce, pour tout le cursus scolaire.

Avant de choisir une école, il vous est fortement conseillé d'assister aux séances d'information programmées par les différentes écoles pour découvrir leurs projets pédagogique et éducatif, leur direction, leurs locaux, leurs services extra-scolaires,...

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école communale ucquoise, vous trouverez le règlement et toutes les informations utiles sur le site suivant : www.ucclle.be (> vie pratique > enseignement > inscriptions). Les places dans nos écoles communales étant limitées nous avons instauré un système de priorités. Si vous recevez ce courrier c'est que vous êtes Ucquois. Vous entrez donc dans la priorité 2 (ou priorité 1 si vous avez déjà un enfant fréquentant l'école communale où vous désirez inscrire votre benjamin(e)).

Les dispositions ci-dessous concernent TOUS les enfants nés en 2024 (ceux-ci pourront fréquenter la classe d'accueil dès qu'ils auront 2 ans et demi). Pour les enfants nés en novembre et décembre 2024, l'inscription devra aussi se faire cette année, même s'ils ne fréquenteront l'école qu'en 2027-2028.

Les frères et sœurs d'enfants fréquentant déjà l'une de nos écoles communales bénéficient d'une priorité à l'inscription. Cette priorité peut s'exercer à partir du 1 septembre 2025 et demeure valable jusqu'au 30 septembre 2025 inclus (inscription directe au sein des écoles).

Toutes les autres inscriptions doivent se faire via internet sur la plateforme IRISBOX (<https://irisbox.irisnet.be/irisbox/>) :

- à partir du **6 novembre 2025 (9h00) et jusqu'au 27 novembre 2025, pour les Ucquois ainsi que pour les autres catégories pouvant bénéficier de la priorité 2** (cf. Règlement des inscriptions dans les écoles communales),
- dès le **9 décembre 2025 (9h00), les inscriptions seront ouvertes à tous, sous réserve des disponibilités.**

Outre le règlement que vous trouverez sur le site www.ucclle.be, une réunion d'information sur la procédure aura lieu le **mercredi 15 octobre 2025 de 18h30 à 20h** dans la salle du Conseil du Centre Administratif d'Uccle, rue de Stalle 77 – 1180 Uccle.

Vous trouverez ci-joint les coordonnées de nos écoles communales, le lien vers leur site internet ainsi que les dates des réunions d'information organisées dans chacune d'elle.

Ce courrier vous est adressé sur base d'une extraction de vos données du registre national. Afin de vous informer sur les données à caractère personnel qui ont été utilisées ainsi que des modalités de traitement et de votre droit d'opposition, nous vous invitons à consulter le site [uccle.be](http://www.uccle.be) (> vie pratique > enseignement > inscriptions).

Si vous n'optez pas pour une inscription dans une de nos écoles communales, vous pouvez vous renseigner sur les modalités d'inscription directement auprès de l'école de votre choix. Vous trouverez les écoles du réseau de la Fédération Wallonie Bruxelles et du réseau libre dans la « liste des écoles à Uccle » qui se trouve sur le site internet www.uccle.be>Vie pratique>Enseignement>Liste des écoles à Uccle.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, Chers Parents, à l'assurance de toute notre considération.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,



Laurence VAINSEL

L'Echevin de l'Education et
de l'Enseignement



Carine GOL-LESCOT

Een nederlandstalige versie van dit brief is beschikbaar op onze website (www.ukkel.be).

ECOLES COMMUNALES

Ecole	Adresse	Téléphone	Date de réunion d'information
CALEVOET	Rue Fr. Vervloet, 10	02/605.21.80	Lundi 06/10/25 à 18h - Mardi 07/10/25 à 09h
	http://www.calevoet.net		
CENTRE	Rue du Doyenné, 60	02/605.21.20	Vendredi 03/10/25 à 17h - Lundi 06/10/25 à 9h - Mardi 07/10/25 à 13h30
	http://www.ucclecentre.net		
EGLANTIERS	Avenue des Eglantiers, 19	02/605.21.50	Mardi 07/10/25 à 18h30 - Mercredi 19/11/25 à 10h30
	http://www.eglantiers1180.be		
ECUREUILS	Avenue d'Hougoumont, 8	02/605.21.50	Mardi 07/10/24 à 17h30 - Mercredi 19/11/25 à 9h30
	http://www.eglantiers1180.be		
HOMBORCH	Avenue du Homborchveld, 32	02/605.21.60	Jeudi 02/10/25 à 9h00 et à 17h - Mardi 02/12/25 à 17h
	http://ecoleduhomborch.be/joomla/index.php		
LONGCHAMP	Rue E. Cavell, 29	02/605.21.00	Mardi 30/09/25 à 17h - Lundi 17/11/25 à 9h - Jeudi 26/03/26 à 17h
	http://www.ecoledulongchamp.net		
MESSIDOR	Avenue de Messidor, 161	02/605.21.10	Mardi 14/10/25 à 17h30 - Jeudi 16/10/25 17h30
	www.ecoledemessidor.net		
SAINT JOB	Rue J. Benaets, 74	02/605.21.40	Jeudi 09/10/25 à 18h - Lundi 13/10/25 à 09h
	http://www.ecoledesaintjob.be		
VERREWINKEL	Avenue Dolez, 544	02/605.21.70	Lundi 29/09/25 à 17h00
	http://www.verrewinkel.be		
VAL FLEURI	Rue Gatti de Gamond, 140	02/605.21.30	Lundi 13/10/25 à 17h - Mardi 18/11/25 à 9h - Jeudi 29/01/26 à 9h - Lundi 16/03/2026 à 16h30 - Jeudi 28/05/2026 à 16h30
	http://www.valfleuri.net		